



Desertion et relaxe du tribunal

Par **becassine24**, le **25/02/2011 à 13:14**

Bonjour, rn j'ai été porté deserteur alors que j'étais en arrêt maladie rn j'ai eu mon contrat résilié pour mesure disciplinaire, après 4 ans et demi dans l'armée. rn Je suis passé devant le tribunal de grande instance de Poitiers rn celui-ci après l'audience m'a relaxé mais je n'arrive pas à avoir une attestation employeur pour percevoir les assédic rn je n'ai plus de revenu depuis, je ne peux pas faire de formation car pas d'assédic rn je ne sais pas quoi faire, ni où m'adresser. rn merci de vos réponses et de votre aide

Par **mimi493**, le **25/02/2011 à 14:47**

Vous cotisez à l'assurance chômage ? On n'a pas forcément droit à l'indemnisation chômage. L'ASSEDIC est pour les salariés (vous n'étiez pas salarié). rn Vous pouvez demander le RSA

Par **SAM**, le **25/02/2011 à 15:21**

Bonjour, rn rn Ci joint mon adresse mail étant dans le même cas que vous je m'inquiète et j'aurais aimé discuter avec vous de toute cette procédure. rn Pouvez-vous m'adresser un mail avec votre adresse mail svp car je panique rn vraiment.